

# L'ACLOT

## Abonnement :

Un an . . . . . fr. 2,50  
Six mois . . . . . » 1,30

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

ON TRAITE A FORFAIT.

## Annonces :

par lignes, 20 centimes — Judiciaires, 2 francs  
Réclames, 1 franc.

### L'Industrie Nivelloise.

En publiant à cette même place quelques lignes sur deux établissements industriels de notre ville, notre but n'a pas été de faire des descriptions détaillées de ces ateliers, d'analyser d'une façon plus ou moins technique leur outillage et leurs procédés de fabrication. Ce genre appartient aux publications spéciales qui se sont imposé l'unique mission de s'occuper de l'industrie, et ce n'est certainement pas dans ce but que *L'AcLOT* a été fondé.

Mais ce que nous voulons, (car nous nous proposons de passer en revue l'industrie nivelloise) c'est prouver que Nivelles occupe une place dans l'industrie belge et que cette place n'est pas la moins brillante.

Par combien de Nivellois n'avons nous pas entendu dire : quelle vie, quel mouvement dans ces bassins de Charleroi et de Liège ! Quel trou que ce Nivelles qui n'est qu'un refuge de fonctionnaires et de petits rentiers !

Tel n'est pas notre avis. Nous savons que Nivelles ne possède ni charbonnage, ni hauts-fourneaux, ni laminoirs, mais faut-il pour qu'une ville soit industrielle qu'elle soit constamment noyée dans un épais nuage de fumée, que les murs de ses maisons soient sales et noircis par un atmosphère toujours chargé de poussières de charbon ?

Ce qui vous trompe c'est qu'ici tout est propre, tout est net, et cependant on y travaille ; c'est même le mérite de notre ville d'être devenue industrielle et d'avoir conservé sa méticuleuse propreté.

Notre population ouvrière, pour n'être pas aussi bruyante et aussi indisciplinée que celle de ces pays que vous dites seuls industriels, n'en est pas moins nombreuse et doit certainement être comptée pour moitié dans la population totale de notre ville.

Nos établissements, sauf les ateliers de la Métallurgique, n'ont pas ces aspects grandioses, ces proportions colossales que nous trouvons à ceux du Hainaut et de la province de Liège, mais presque dans chacune de nos rues nous possédons un atelier ou une usine.

Beaucoup de villes de notre pays ne nous sont connues que par une industrie spéciale en dehors de laquelle elles ne produisent presque rien. Tout est varié dans l'industrie nivelloise et chacun de nos ateliers a sa renommée spéciale à l'étranger.

Voilà ce que nous voulons prouver en décrivant une à une les diverses industries qui alimentent notre ville.

Beaucoup de Nivellois savent qu'ici il y a un atelier, et que là il s'en trouve un autre ; mais ne leur demandez pas ce qui s'y fait, ils ne s'en sont jamais informés, ou si du moins ils le savent, ils ne pourraient vous dire comment on y travaille et à quoi serviront les produits qu'on y fabrique.

Nous croyons donc qu'en cherchant à faire connaître à chacun l'industrie de sa ville natale *L'AcLOT* reste bien dans le rôle qu'il s'est donné, et si par sa publicité il venait à augmenter encore le renom déjà si bien établi de quelques-uns de ces ateliers, il serait heureux de pouvoir se dire qu'en voulant être intéressé il a su devenir utile. CLIPOTIA.

### LES NIVELLOIS REMARQUABLES

M. Désiré KAIEMAN.

La vie de M. Kaieman s'est passée, d'une part, entre les fleurs, les livres, les estampes et les dessins ; de l'autre, dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrat.

KAIEMAN (Désiré) naquit à Nivelles en 1796. Ses parents, qui étaient d'honnêtes négociants, lui firent donner une solide instruction. Ses études terminées au collège de sa ville natale, il se décida pour la pharmacie ; il s'en occupa peu de temps ; mais il en reçut le goût, de la botanique, qu'il cultiva avec ardeur (1). Il se rendit à Bruxelles pour y étudier le droit. L'école de Bruxelles était une des plus célèbres de l'Empire, du moins pour le droit romain.

Licencié, il fit son stage à Nivelles, et il exerça avec beaucoup de succès, pendant quelques années, la profession d'avocat. La chicane lui déplut. Il demanda et obtint la place de juge d'instruction qu'il remplit jusqu'en 1830. La révolution belge lui imprima une rude secousse, mais la fortune parut prendre son parti, et le gouvernement provisoire le nomma président du tribunal ; des raisons de convenance l'engagèrent à céder sa place à M. Le Hoye. Finalement, il devint procureur du roi. La mort de son frère Charles, tué par un patriote dans la nuit du 23 au 24 septembre 1830 et des tracasseries, effets ordinaires des révolutions, lui rendirent le séjour de Nivelles insupportable et le forcèrent presque à demander son changement. Nommé en 1834 substitut du procureur général à la cour d'appel de Bruxelles et, deux ans après, conseiller communal, M. Kaieman se concilia, dans toutes ses charges, l'estime des divers partis ; aussi le roi lui conféra-t-il, pour lui témoigner sa satisfaction, la croix de chevalier de son ordre.

Après l'accomplissement de ses devoirs comme magistrat, les livres étaient son unique plaisir, et il se forma une des belles bibliothèques du pays. Cependant il s'en dégoûta et ne retint que les livres nécessaires aux travaux du légiste et aux études du lettré. La bibliothèque fut remplacée par une des plus magnifiques collections d'estampes qu'il y eût en Belgique. Les estampes déménagèrent à leur tour. A ce goût succéda celui des dessins originaux, et il en réunit un nombre immense, renfermé dans soixante portefeuilles.

Cette collection, vraiment unique, fut, après la mort de M. Kaieman, cédée à un juif pour l'extinction d'une créance de dix-huit mille francs !

M. Désiré Kaieman est décédé le 2 mai 1837.

Une assistance très nombreuse, dans laquelle on remarquait beaucoup de notabilités de la magistrature ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de la capitale, a témoigné, lors de ses funérailles, de l'estime et de la

(1) On nous a raconté qu'il était élève chez M. Daubioulle, pharmacien (Grand'Place) où on l'employait à des besognes manuelles, et qu'il se dégoûta tellement du métier qu'il était résolu à se couper le bout du doigt plutôt que de continuer ses études.

considération profondes dont jouissait M. Kaieman. M. Corbisier de Méaultsart, Président de la cour d'appel, a retracé la brillante carrière du défunt ; M. Lavallée, échevin de la ville de Bruxelles, a montré ensuite avec quelle autorité les vastes connaissances de M. Kaieman, son expérience, son intégrité et sa rectitude de jugement le faisaient écouter au sein du conseil communal, et M. Louis Hymans a éloquentement dépeint le zèle éclairé de M. Kaieman pour les arts, l'intérêt puissant qu'il témoignait aux artistes et les encouragements dont il se plaisait à entourer les jeunes membres du barreau. (2)

La correspondance suivante a été échangée entre M. Edouard Remouchamps, l'auteur de *Tati l'Perriqui*, et un Nivellois de notre connaissance :

### A Monsieur Edouard Remouchamps.

Djé n'vo connais ni, Monsieur Remouchamps ;  
Dj'ai vu pou tout vo portrait ! Lé pourtant  
Vo pové iess seur qué d'vo voét vol'ti,  
Vo et vo garçon, Tati l'Perriqui.  
Vo sté d'lidj', mi djé su d' Nivelles,  
In p'tit traû d'ri du tout, à chix heur' dé Bruxelles.  
Djé sais bi  
Qué no n'parlons ni  
L'mèm'patwé, mais ça, ça n'fait ri :  
Si no n'astons ni frèr' no st'ons toudi cousins  
Et dins branmint d'famie il arri' bi souvint  
Qu'des cousins sont stechenn' tout pareie qué des  
frères....

— Vo d'ailez m'dir' peut ette' qué d'su bi n'affronté  
Dé là v'ni, sans pu d'gèn', vo parler comme à m'père,  
Ejé qué d'mériterou d'al'raiper n'tap' su m'nez —  
Woye, Monsieur Remouchamps ! Mais i faut bi sondjé

Qué n'estant ni du même pays  
Djé n'ai ni l'chwé pou fer vo couninchance.  
Ah ! si Lidj' n'astou ni si long,  
Là longtimp qu'djarou pris m'coupon  
Pou d'aller vo fer n'réverence !  
Si dj'astou seul'mint d'vo n'indwet,  
Djé risqu'rou dé daller tout dwet  
Satchi in p'tit coup vo sounette :  
Quand vo mesquin' vérou, rad djé tir'rou m'casquette  
Lé d'su l'payasson d'vo maïso,  
Dj'arou bi sogn' dé lei mes chabots.

Adon fourt polimint  
Djé d'mand'rou s'i n'a ni moy  
Dé vir' pou deux minut' seul'mint  
El papa du fameux Tati,  
Qué d'vourou bi li dir' bondjou  
Ejé v'la çu qué d'li dirou :

« C'est bi vous Monsieur Remouchamps ?  
» Djé m'ai permis  
» Dé v'ni squ'à ci  
» Ri qu'pou vo vir, vivant éié parlant.  
» Cu qui m'plait d'vous, n'do, c'est qu'on voét  
» Qué vo n'viqui qu'pou vo patwé :  
» A-t-i in s'pot, in rvazi du Lidjwé  
» Qu'on pourrou dir' : « Là du nouvia pour vous, »  
» Et qu'vo n'avé intindu pa cint coups ?  
» Eh bi, ça m'va, mi, ça ! et mi étou,  
» Djé su toudi à l'cache après tout les vis mots,  
» Après tous les vis spots,  
» Après tous les droll' dé rvazis  
» Qué les d'gins ont din ç'pays ci.  
» Mais mi, dj'ascoute, adon c'est tout :  
» Djé n'sarou jamais scri' comm' vous  
» Des pièches tout rimplies d'esprit  
» Despu l'premi mot 'squ'au dérn.  
» Comment c'qué c'est qu'il est possip'  
» D'indvinter d's'affair' si risip',  
» Si naturel', si bi tapées,  
» Qu'i n'a ni à s'fer in n'idée ?  
» Dj'vos assure qu'i n'faut ni iess' biesse

(2) Cette biographie est empruntée à une notice de P. de Lamoulière, insérée dans le *mémorial historique* de 1837 et à un article nécrologique consacré à M. Kaieman par la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles* du 9 mai 1837.

» Ié qui faut avoët n' fameus' tiesse  
 » Pou iess à mèm' d'in fer austant  
 » Ou seul'mint pou d'in fer l'mitant :  
 » La m'n'idée, Monsieur Remouchamps !...  
 » Djé su binajé dé jess' venu,  
 » Paç'qué çu qué d'vos ai là dit,  
 » Si djé n'vos arou ni ieu vu,  
 » Djé cwé bi qué d'vos l'arou scrit ! »  
 Nivelles, le 29 mars 1888.

### Réponse de M. Remouchamps.

A MONSIEUR \*\*\*

Po vos bais compliments  
 Ji v'rimerche cînt feies;  
 Ah! qui n'pous-ju seûl'mint  
 E mériter l'moiteie!  
 Si on bai jou vos v'ni  
 A passer pa nosse veie,  
 Bin foirt vos m'oblig'riz  
 Tot m'vinant on pau veie.  
 Vinez sins fer nou pleut.  
 Ji d'meure, savez-v bin wisse?  
 Numéro quarante deux  
 Podri l'Palei d'Justice.  
 Sans disfer vos sabots,  
 Intrez, n'avez nin sogne;  
 Ji wade, exprés por vos  
 N'veie boteie di bourgogne.

E. REMOUCHAMPS.

Liège, le 1<sup>er</sup> Avril 1888.

### En chasse.

De notre correspondant particulier.

Ethe-lez-Virton, 3 Novembre 1888.

Mercredi dernier, douze vaillants disciples de Saint Hubert prenaient le train à la station de Nivelles-Nord pour aller chasser dans le bois où le grand saint, leur patron, s'est illustré jadis.

Le résultat de leur chasse a dépassé toute attente : quatre sangliers, neuf chevreuils, six bécasses, un renard, une buse et une quantité de lièvres sont tombés sous les plombs de nos tireurs.

Quelques petits incidents ont marqué les journées que ces Messieurs ont passées en Ardenne : l'un d'eux a failli être étranglé dans un lacet à grives et c'est grâce à son faux col que l'on n'a pas eu de malheur à déplorer ; un autre est tombé dans une « fosse à lions » (brrr) dont il est cependant parvenu à sortir sain et sauf.

Un de nos édiles, en voulant tirer un lièvre, a renversé un chêne de quinze mètres de hauteur ; il a eu maille à partir, de ce chef, avec l'administration forestière ; d'un autre côté, on ferait bien d'attirer sur le fait l'attention de la commission instituée récemment

dans le but de veiller à ce que le déboisement de nos forêts n'altère pas davantage la majestueuse beauté des sites dont cette contrée est fière à si juste titre (1).

Les gouteux ne manquaient pas dans cette société : l'un d'eux a même été tellement tourmenté par son mal qu'il s'est vu obligé de trainer derrière lui, de traque en traque, une confortable chaise longue. Pourvu qu'il ne soit pas forcé, l'année prochaine, de se faire suivre par son lit !

D'après ce que j'apprends au moment de fermer ma lettre, nos chasseurs seraient tellement enchantés de leur excursion en Ardenne qu'ils seraient disposés à en organiser prochainement une nouvelle.

Notre dévoué,

H

Dimanche soir, Messieurs les chasseurs sont rentrés en ville par le train de dix heures. Pressée par M. Henri Castelain qui avait dans ce but (et au nom d'un des chasseurs) multiplié ses démarches, la *Gavotte* se trouvait à la gare du Nord pour recevoir ceux de ses membres qui faisaient partie de l'excursion.

Mais ces messieurs se sont modestement (!?) dérobés à l'ovation qu'on leur préparait et la *Gavotte* s'est retirée, non sans avoir reçu les chaleureux remerciements de M. Henri Castelain. Stoisy.

### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 2 novembre 1888, la démission de M. Leveau (J), de ses fonctions d'huissier près le tribunal de première instance séant à Nivelles, est acceptée.

Nous apprenons avec plaisir que Monsieur Victor François, le nouveau trésorier du *Club Universitaire*, vient de subir avec succès son examen de candidat en pharmacie.

Bravo Victor !

Nous appelons l'attention de MM. les membres du conseil communal sur une pétition du *Cercle Symphonique* tendant à obtenir un léger subsidé. Cette pétition, qui depuis deux ans a été renouvelée plusieurs fois, est toujours restée sans réponse.

Nous espérons que le budget ne sera pas voté sans que l'on alloue à cette société qui est composée d'amateurs et qui n'a aucune couleur politique, le subsidé qu'elle demande.

A propos du cercle symphonique, rappelons égale-

(1) Ne trouvez-vous pas que le style de notre correspondant est, comme notre correspondant lui-même, tout à fait particulier ? Il est vrai que « le style, c'est l'homme ! »

ment une seconde pétition adressée, celle-ci, à M.M. les membres du collège échevinal.

Il y a quelques années, lorsque la *société de Sainte Cécile* décida de ne plus donner un concert suivi de bal à la kermesse, un membre, qui est actuellement conseiller communal, proposa de faire les démarches nécessaires pour que la ville reçût en dépôt à l'académie les nombreuses collections de musique que cette société possédait.

La ville accepta et mit même à la disposition de la société Sainte Cécile une armoire où les cahiers de musique se trouvent encore maintenant.

Il y a quelque temps, la commission réclama au collège échevinal ces cahiers avec l'intention de les prêter au *Cercle Symphonique* qui pourrait en faire bon usage.

La lettre a été remise au mois de juin et depuis lors les membres de la commission n'ont pas encore reçu de réponse.

### A DROITE ET A GAUCHE.

Depuis lundi matin, les habitants du faubourg de Namur entendent chaque jour retentir de nombreux coup de fusil; renseignements pris, ces coups de fusil sont tirés par un chasseur qui, ayant eu faire à un chevreuil récalcitrant, se livre à de multiples expériences pour reconnaître si ses cartouches ne sont pas de mauvaise qualité. Mieux vaut tard que jamais.

C'est aujourd'hui la fête de la *gavotte*; cette société prévient ses invités que le concert commencera à 6 heures très-précises et que les portes resteront rigoureusement fermées pendant l'exécution des morceaux.

Nous nous occuperons dimanche prochain des distinctions obtenues par nos concitoyens au Grand Concours de 1888.

### Avis d'adjudications.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Nivelles informe qu'il recevra jusqu'à lundi 26 novembre, à 3 heures de relevée, les soumissions pour l'Entreprise des Travaux ci-après désignés :

Etablissement du champ de tir pour la Garde Civile, du hall pour tireurs, salle de réunion, logement de Concierge, etc. — Notamment les travaux visés au cahier des charges.

L'entreprise se fera en 2 lots. — 1<sup>er</sup> lot. Les travaux de terrassement.

2<sup>e</sup> lot. Les constructions: maçonneries, charpentages, etc. — MM. les entrepreneurs pourront aussi faire des soumissions pour l'ensemble des travaux.

## EN FARCE DE DÉMÉLIN

(SUITE ET FIN).

Quand elle a ieu bi battu, in tout tchantant, elle a mis s'main dins l'tournwère pou vir quée nouvelle et comment va-t-i avé s'bure; là qu'elle sint pas d'sous ses dwets en'saquet qui n'li r'vénou qu'tout d'usse. Elle coummînche à raviser; mais comme elle breunne astou tcheute su l'intrétemps, elle a d'vu allumer s'crasset (dé c'temps-là, on n'parlou ni d'lampes belges comme à c' t'heure). Woye mais, in allumant s'crasset, elle voët saquant pweies tout blancs d'su ses dwets.

— Ténais! dist-elle toute saisie; djé n'm'avou meie ni aperçu qu'il avou tant d'pweies qué ça dédins m'lait! Iun ou bi deux ça pass'rou co, mais d'dai l'avau mes dwets! Qu'est qué c'est hon ça pou n'com-mission ?

Là d'sus, elle ervi rwéti dins l'tournwère avé s'crasset éié elle voët in vrai paquet d'pweies qui passou au d'seur du bure :

— Maria Dei! Bi n'est ni possip? C'est des pweies dé tchat! Mimine! Mimine! Dis-t-elle Sule in s'bachant tout conte dé l'estuve eusqué l'tchat s'mettou toudi, éié in fsant claquer ses dwets pou l'rattirer!

Elle astou si infarfouyé qu'elle né sonjoud ni à r'irrer tout d'in coup qu'il avou dins s'bure putout qué d'caché après s'tchat. Quand elle d'a ieu s'sou d'crii Mimine, il a bi fallu qu'elle ravisse el paquet d'azard qui stou dins s'tournwère: elle né l'avou ni co satchi déhours, vos sintez bi, qu'elle n'a pu ieu à fai d'caché après Mimine. El pouf biesse astou toute desmoulue éié i n'avou pu persône à dire qué ç'astou in tchat.

— Gadgi qu'c'est m' Manu qui m'd'ara co d'jué n'pareie? Il a tous les plans éié i n'a ni pu à s'fit à

li qu'au cul d'in éfant d'chix semaines (c'est Sule, savez, qu'a lachi ctellale, quéd'fwé qu'vos cwért co qu' c'est mi). Etou, quand i rinterra, i pourra bi prinde en' mante pou quertchî ses oches, pa' c' qué ça, i n' faut ni minti, il ara bi gagni n'rapasse!..... Mais non fait pourtant, ça n' p'd ni lesse em' Manu, vu qu' d'jai r'monté m' tournwère dé l' cave après qu'il a ieu sté voie à scole éié qué l' tchat a co v'nu après mindgt à m' présénce in bouquet d' mustia qu' d'javou mettu pour li su in assiette, ainsi!.....

Ah! Mais, attendez n' miette!..... C'est ça tout d'usse!... C'est l' grand vauri d' Démélin qui est co in coup l'homicide dé ça! Abel' qu'il a foutu l' camp comme in péteu d' pwés t'l aussi rète qu'il a ieu vûdi s' chope. I n' d'in connaît pou d'aute es grand couden d' puns là! Mais ça n' fait ri, i n' dira' ni couché avé, c'est Sule qui vo l' dis!

Comme d'effel el samedi d'après, Sule a v'nu au marché à Nivelles comme à l'habitude. Elle savou bi qu'ç'astou iun des grands plaisis d' Démélin dé bar-laurer tous l' samedis d'sus l' marché éié d' batte en' dévisse avé les marchands d'vatches ou bi avé les cinsières. Quand i n' faisou qué d' batte en' dévisse, i d'allou co bi; mais l' pu souvint, i n' cachou qu'à les imbêter éié à leu d'juer i' couyonnade ou bi l'aute; sans compter qu' pour li les pu sales astinnet toudi les pu belles. — C'est ça, vos v'nez là dé m' fai n' elignette, vous, gayard, qué d' voët bi qu' vos stez au courant éié qué d'nai ni a fai d' vo l' zes raconter; c'ess' n'est ni qué d' sarou hours dé là; mais d'jai co bi l' cœur péit éié in fin du compte, djé cwé qu' i vout co méieu s' taire qué d' ma'd parler.

Ça fait qu' quand Sule a vu passer Démélin déléé s' mante elle a fait chennance qu'elle né l' viou ni éié elle a couminchi à tatler avé l' cinsière du *Castia* qui stou à costé d'elle; mais quand il a ieu sté n' miette pu long, elle a pris in grand quertain qu'elle

avou muchi pa d'sous l' banc; elle l'a fait mette déssus s' tiesse, bi n'intindu après qu'elle a ieu fait tché es godiche su s'espaies éié qu'elle a ieu mettu à l' place in gros coussin pou ni qu' ça seuche trop rut' à s'tiesse; elle a d'né ses autes quertains à t'ni à s' vignine éié elle est voie d'in betche à l' maiso Démélin.

El femme astou d'justémint dins s' boutique: — Bondjou savez, madame Démélin, dist-elle Sule in rintrant; quée nouvelle avé vous hon ?

— Bi c'est bi Sule! Bi djé n' connais ri qué l' plaisir d' vo vir; n'intrez ni pu avant bwère en' tasse ?

— Vo stez bi n'honnête, Madame Démélin, éié cé n' sarou d'erfus, mais d'su absolument trop pressée; d'jai là leî m' marchî in plan pou radmin accouri squ'à ci vos appourter vo commission.....

— Quéé commission, hon ? dist-elle l'aute.

— Eh bi! l' pain d' bure dé dix lifes qué Mosieu Démélin m'a v'nu coummander ci mercredi.... Vos n' vos plaindrez ni d' mi allez Madame Démélin; il est bia-z-et bou éié pou l' pweds d'in respond éié d' nai ni peu qu'on l'erpesse!....

— En' vos abusez ni, là, Sule, éié n'est-ce ni in aute qué m' n'homme qu'a sté vo coummander ça?....

— Comment in aute qué vo n'homme? Là quinje ans qué d' vi au boutique à vos maiso, ainsi qué d' dwets bi l' connette....

— Woye, ça d' sais bi, mais djé n' sais ni d' mé ravoët qu'il a là sté vo fai s' commission-là; songdt bi qu' i n' mé d'a ni co dit m' parole, ainsi !

— C'est pou rire! Waiti, allons! Il a là v'nu tout bounnemint m' coummander ça mercredi invié les twés heures après deinée; djé pinsou même qu'il avou v'nu inspès.... Mais djé su ci qué d' tattelle éié d'sus co pu pressée, en do! Scusez savez, Madame Démélin! Djé m' va leî l' bure ci sul' comptwér, hazard!

— Vo n' m'avez ni co dit combi c' qué ç'astou....

L'ouverture des soumissions se fera dans la salle des mariages, à l'Hôtel de ville, le 26 novembre, à 3 heures de relevée.

Pour tous renseignements s'adresser à M. C. Desmedt, Lieutenant-adjutant-major, au bureau de l'Etat-major (Hôtel de ville) tous les jours non fériés de 2 à 3 heures.

On peut prendre connaissance au Secrétariat Communal des Plans et conditions de l'Entreprise, tous les jours non fériés de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures de relevée.

Le samedi 17 novembre 1888, à 11 heures du matin, il sera procédé, au local du parquet du tribunal de Nivelles, à l'adjudication publique :

A. De la fourniture des objets destinés à la nourriture et à l'entretien des détenus de la prison de cette ville en 1889.

B. De l'entreprise de la cantine pendant la même année.

Les cahiers des charges peuvent être consultés au bureau du musée commercial, rue des Augustins, n° 17, à Bruxelles, ainsi qu'au greffe de la prison susdite où sont déposés les échantillons des fournitures et les modèles de soumission.

### Résultats d'adjudications.

La Société La Métallurgique a obtenu, à l'adjudication du 7 Novembre, la construction de 50 wagons à coke de 10 tonnes avec frein à vis et guérite, pour l'Etat Belge, au prix 135,850 fr.

A la même Société sont échus 5 tenders de 14.000 litres pour 39.200 fr.

Dimanche soir dans la salle des Canonnières, M. le docteur L. S. a donné aux membres du patronage de S<sup>te</sup> Gertrude une intéressante conférence sur l'alcoolisme.

Nous regrettons que ce sujet d'actualité ait été traité pour une seule Société et nous aurions voulu voir donner dans un Cercle plus étendu cette conférence dont nous publions un résumé.

Malgré le progrès incessant de ses découvertes et de leurs applications, l'homme ne réussit pas aussi bien que les animaux à se maintenir en santé. D'où lui vient cette infériorité? C'est que l'homme, au rebours de l'animal, n'est pas guidé par la sûreté de son instinct et doit apprendre ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour sa conservation; il doit apprendre l'hygiène.

L'alcoolisme est un des fléaux de la Société moderne. Il faut condamner l'abus des bières, du vin et surtout des alcools ou spiritueux.

L'alcool est le principe des boissons fermentées; la bière, le vin, le cidre, le genièvre obtenus par les fermentations de l'orge, du raisin, des pommes et du grain sont aujourd'hui des alcools qui forment l'exception.

— C'est bi n'a vos ord', allez Madame Démélin éié d'vourou qu'vo m' d'in d'vri ctuante dé paries; mais d' sais bi qu' vos n'aimez ni l' crédit éié qu' vos avez toudi sté n'rette paie... ça no fait dix liv' à quat plaquettes dé l' liv', donc quarante plaquettes tout djusse en do, Madame Démélin?

— Djé m' va vo pai tout d' suite, hasard?  
— Faites à vo n'ajje, allez! Su c' temp là, d' pour'trai l' bure su l' tâte à l' cujine pa c' qué tout compte fait i vo gèn'rou ci dins vos boutique.....

A-l-i dandgi d' vos dire qu'in sourtant d' Démélin Sule riou comme en' sotté (in d' dins bi n'intindu) éié qu' ça n'a ni sté tout d' même pou Démélin quand il est rintré à s' maiso?

Woye mais, vos sondgi bi qu'à l' première parole qu'es femme li-z-a dit dé c' n'faire là, il a bi sintu tout d' suite qué Sule l'avou ieu au pweie (c'est l' cas dé l' dire!); ça fait qu'il a sté touppiner à l'intour du pain d' bure in grattant s'tiesse, su l' temps qué s' femme li f'sou d' serpoches qu'i n'arou ni dandgi dé s'méler dé s'ménatche, qui n'avou qu'à l' lei fait éié tout ci tout là.

Mais quand il a ieu raconté l' mauvaiche farce qu'il avou djé à Sule éié surtout quand il a ieu drouvi l' pain avé in coutia éié qué s'femme a ieu vu l'cochonnerie d'bure qué g'astou ça (n'faut ni d'mander, el tchat astou tintière au mitant!) il d'a si bi n'intindu d'toutes les couleurs qué d'su bi seur qué si Sule arou ieu sté là, elle d'arou co ieu compassion. Mais mi, ni, savez, pag' qué mi, des gayards d'ainsi, quand i sont tchatés, djé dis. qu'c'est pain bénit! Éié vous, hon? Sroisy.

Par les progrès de la chimie on fabrique annuellement plus de deux milliards de litres d'alcool de pomme de terre, de mélasse, de betterave et même de bois. Ces alcools sont de véritables poisons et doivent être condamnés.

La bière prise en petite quantité est une excellente boisson renfermant 1 à 8% d'alcool; les vins en renferment 5 à 25%; puis les eau-de-vie, le rhum, le cognac en contiennent de 45 à 55%.

L'alcool pur ou esprit de vin est une substance liquide, s'évaporant et brûlant avec une grande facilité. Pur il est un violent poison corosif, appliqué sur la peau il produit une sensation de froid due à l'évaporation, puis de la rougeur avec un sentiment de chaleur et de brûlure.

A l'intérieur il doit produire le même effet sur l'estomac dont il détruit la muqueuse; s'il ne produit pas des vomissements, il pénètre dans le sang et empoisonne: d'abord insensibilité du malade dont les yeux s'ouvrent démesurément, la respiration est difficile, la figure devient rouge puis bleue, un sommeil profond, appelé *come*, s'empare du malade et bientôt vient la mort.

L'alcool étendu d'eau, tel qu'on le prend ne produit pas des effets aussi terribles: l'estomac est excité, et sécrète plus qu'à l'ordinaire, le sang coule plus rapidement, la température du corps s'élève, les facultés intellectuelles s'exercent avec plus d'énergie et à un degré plus avancé, la raison et la volonté ont perdu tous leurs droits, et l'ivresse dont le caractère varie avec les individus, se produit bientôt. Puis accablement et sommeil profond. Au reveil les idées sont plus au moins confuses, l'homme est lourd et fatigué, la bouche est pâteuse et l'appétit fait défaut.

L'autopsie des cadavres d'ivres-morts a démontré que les uns mouraient par suite d'un épanchement de sang dans le cerveau, d'autres par asphyxie, enfin la plupart par congestion cérébrale; le cerveau exale une forte odeur d'alcool. On a vu des ivrognes s'enflammer au contact d'un tison, d'une bougie, d'une pipe et cette combustion durer deux ou trois heures.

Par l'effet de l'habitude les phénomènes de l'ivresse ne se produisent plus avec le même intensité, mais l'alcool n'en continue pas moins ses terribles ravages.

On voit survenir des gastrites, des vomissements continus, amaigrissement et amoindrissement des forces; le foie, le cœur, les reins sont atteints et le malade devient hydropique. Ailleurs l'alcool produit des bronchites. L'alcoolique est incapable de résister à la maladie la plus banale ou à une blessure; un rien peut l'emporter.

La mémoire faiblit ainsi que l'intelligence, souvent survient le *délirium tremens*, à cet ensemble de symptômes la médecine a donné le nom d'*alcoolisme chronique*, il se remarque surtout chez ceux qui, sans s'en rendre compte, boivent journellement une quantité déterminée d'alcool.

Les effets de ce poison ne sont pas moins terribles sur le système nerveux. La mémoire et l'intelligence baissent, le sommeil fait défaut ou est troublé par des rêves pénibles, un tremblement nerveux, surtout des mains, ne tarde pas à apparaître, on constate une paralysie des jambes et l'incapacité de résister à une marche prolongée.

A une période plus avancée l'alcoolique est sujet à des hallucinations de la vue et de l'ouïe.

Il peut alors se livrer à l'insulte, au vol ou meurtre et au suicide. La moyenne des suicides alcooliques est de 15 p. c. Depuis dix ans il y a augmentation de 80 p. c. dans le chiffre des suicides, 104 p. c. dans le nombre d'aliénés, 141 p. c. dans la criminalité.

Le conférencier fait ici une citation intéressante du docteur aliéniste Dagonnet décrivant ces hallucinations d'ivrognes.

Un des faits les mieux établis est la déchéance de la race chez les alcoolisés. Les enfants d'ivrognes naissent chétifs et malingres, ils sont prédisposés à l'épilepsie la chorée ou autres maladies nerveuses.

Ils sont idiots, imbéciles ou faibles d'esprit et la plupart n'atteignent pas l'âge adulte. On constate aussi une diminution notable de la taille.

Ajoutez à cela l'immoralité et la misère. « Il faut plus d'argent, dit Franklin, pour nourrir un vice que pour élever trois enfants. »

Une autre conséquence est la diminution de l'esprit religieux, le manque de considération qu'on a pour l'ivrogne qui est dans cet état bien inférieur à la brute. L'ivrogne abdique sa liberté d'action, il accepte la dégradation physique et morale.

Un peuple qui abuse des liqueurs fortes est incapable de conserver sa liberté; les Irlandais et les Polonais en sont des exemples frappants.

Ce vice détruit des races entières comme les sauvages de l'Océanie et de l'Amérique.

On a considéré l'alcool comme un aliment, mais aujourd'hui on ne lui a reconnu aucune qualité nutritive, et c'est à tort qu'on croit se fortifier en usant modérément chaque jour.

On a proscriit l'usage de l'alcool dans l'armée russe; et dans les expéditions coloniales de l'armée anglaise on l'a remplacé avantageusement par le thé.

L'alcool n'est qu'un coup d'épée qui peut faire bondir une fois encore le cheval épuisé, mais ne lui

tient pas lieu de nourriture.

Les guides des Alpes s'abstiennent d'alcool et supportent mieux les fatigues.

Ce n'est pas qu'il faille condamner ceux qui de temps en temps prennent un verre de bière ou de bonne liqueur mais il ne faut aller au cabaret que pour y satisfaire son besoin de sociabilité, pour s'y délasser et s'y distraire. Il faut transmettre à ses enfants un sang pur afin qu'on puisse exiger d'eux qu'ils le remettent intact à leurs descendants.

### Nécrologie.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Félix Aerts, directeur de l'Académie de musique, professeur à l'école normale de l'Etat et au collège communal de Nivelles, décédé aujourd'hui, dans sa 62<sup>e</sup> année.

### État-civil de Nivelles.

Du 3 au 10 novembre.

**Naissances.** Jules-Désiré-Ghislain Montois. — Rose-Antoinette-Colette-Ghislaine Cloquet. — Antoine-Désiré-Ghislain Coulon.

**Mariage.** Clément-Désiré Vanbellinge, 23 ans, ouvrier papetier avec Thérèse Warlus, 24 ans, journalière. — 1 divorce a été prononcé.

**Décès.** Marie-Josèphe Decamps, 63 ans, ménagère, veuve de Jean-François Argot, épouse de Félicien Tilman, décédée boulev. de la Batterie. — Joséphine-Charlotte Mansard, 72 ans, rentière, veuve de Ferdinand-Thimothée Everaert, décédée rue de l'Évêché. — 1 enfant au-dessous de 7 ans.

### Tribunal correctionnel de Nivelles

Audiences des 3 et 9 Novembre 1888.

*Ont été condamnés :*

Désiré L., Alfred F. et Jules B., de Nivelles, pour coups, rébellion, etc., le 1<sup>er</sup> à 8 jours et 40 francs, le 2<sup>e</sup> à 23 jours et 15 francs et le 3<sup>e</sup> à 1 mois et 23 jours.

Louis G., de Nivelles, pour violences légères, à 15 fr.

*Ont été acquittés :*

Maria L. et Clémence D., de Nivelles, prévenues de coups.

### Marchés de Nivelles du 10 Novembre.

Froment les 100 kilogs, 19,50 francs — Seigle 13,00 — Avoine indigène, 13,00 — Escourgeon, 17,25 — Beurre, le 1/2 kilog 1,45 — Œufs, les 26, 3,90.

### AVIS.

Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Nivelles ont l'honneur de porter à la connaissance de leurs administrés qu'ils se tiennent à leur disposition, dans la salle des séances du Collège Echevinal les Lundi et Jeudi de chaque semaine de 9 à 10 heures du matin pour toutes affaires du ressort de l'administration communale.

Nivelles, le 7 Novembre 1888.

Le Bourgmestre,  
J. DE BURLET.

### AVIS.

Les bureaux de la Conservation des hypothèques sont transférés rue de Charleroi, dans l'ancienne maison de Monsieur Le Bon.

A partir du 18 Novembre courant, l'on trouvera des **doubles**, les **Dimanches**, **Lundis** et **Vendredis** au **Café des Canonnières** à Nivelles.

### A louer

pour le premier Février 1889, grange, écuries, remises, magasin à charbon et vaste cour, le tout situé place de l'Esplanade en ville.

S'adresser chez Monsieur VANCUTSEM médecin-vétérinaire rue Roblet, Nivelles.

On peut se procurer L'ACLOT, chez M. VINCLAIRE-RUCLOUX, grand place, et à l'imprimerie du journal boulevard des Archers, à raison de 5 centimes le numéro.

Étude de Maître FRANÇOIS LEBLOND, Notaire  
rue de Namur à Nivelles.

**A louer immédiatement :**

DEUX MAISONS NEUVES situées place de l'Esplanade, en la dite ville, appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Bosquet.

S'adresser au dit Notaire LEBLOND.

Étude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire  
à Nivelles.

**A vendre à Nivelles :**

UNE

**Jolie Maison de Maître**

avec porte cochère, porche et jardin, composée au rez-de-chaussée de salon, salle à manger, bureau, cuisines, water-closets ; au 1<sup>er</sup> étage de 4 chambres à coucher et salle de bain, au 2<sup>e</sup> également de 4 chambres et cabinet de toilette ; greniers, mansardes, 3 caves à vin avec nombreux caveaux, caves à charbon et à provisions.

L'eau de la ville et le gaz sont installés au 1<sup>er</sup> étage et le jardin est susceptible d'agrandissement. Cette magnifique propriété, récemment construite et fraîchement décorée, située à 200 mètres du nouveau Palais de justice, peut parfaitement convenir à un rentier, un avocat ou un magistrat.

Les amateurs peuvent la visiter le dimanche de 9 heures à midi.

S'adresser audit notaire.

Le dit notaire est chargé de vendre de la main à la main, les IMMEUBLES suivants situés à Ohain :

**UNE TERRE** grande 28 ares 63 centiares, S<sup>em</sup> E partie des n<sup>os</sup> 158 et 159 du cadastre.

**UNE TERRE** grande 41 ares 79 centiares, S<sup>em</sup> E partie des n<sup>os</sup> 202 et 203, occupées par M. Alphonse Langendries.

**GRAND CAFÉ DE L'INDUSTRIE**

GRAND'PLACE, NIVELLES

Tous les Samedis arrivage **d'huitres royales** d'Ostende à 1,50 la douzaine.

**AVIS.**

A partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1888, l'étude de M<sup>e</sup> Louis CASTELAIN, notaire à Nivelles, sera transférée de la rue de Soignies n<sup>o</sup> 16 à la rue des Conceptionnistes n<sup>o</sup> 5.

Pour cause de cessation d'affaires

A remettre, dans la rue la plus fréquentée de Nivelles,

**UNE MAISON DE COMMERCE**

bien connue, articles faïences, porcelaines, cristaux, verreries, bimbeloterie et fines quincailleries.

Cet établissement installé dans d'excellentes conditions ayant à lui-même une clientèle choisie, offre une occasion unique pour des personnes qui voudraient s'établir.

Reprise sur inventaire au prix de facture. Facilité de paiement contre garantie.

S'adresser rue Namur, n<sup>o</sup> 30, Nivelles.

**Vins et Spiritueux**

Produits garantis purs et de provenance directe

**LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX**

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

**Nouvelle Invention**

**SONNERIE PNEUMATIQUE**

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

**OCT. LEHERTE**

SERRURIER-POËLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887

FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabriquant de serres, poêles, cuisinières, chassis de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poulaiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

PRIX MODÉRÉS.

**Fabrique et Magasin**

**DE MEUBLES**

SPÉCIALITÉS DE MEUBLES EN NOYER DEUX TONS  
MEUBLES DE TOUTS STYLES

EN CHÊNE SCULPTÉS

MODELAGE, MENUISERIE, SCULPTURE, TOURNAGE  
SIÈGES, FAUTEUILS

**J. DURIEUX-DIEUX**

RUE DE NAMUR, 45, NIVELLES

Glaces argentées, étamées et pour vitrages  
Verres gravés et fantaisies

Laines, Plumes, couteils

Réparations en tous genres

Deménagements

Bois de toute espèce et pour découpage.

**Change, fonds publics, coupons**

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

**ÉDOUARD ATQUET**

RUE DE BRUXELLES, 18

Vente de Parapluies et Ombrelles

Réparations et recouvrements

A DES PRIX MODÉRÉS.

**JEAN ANDRIEUX**

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR

rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

**Jules HYERNAUX-HOFMANN**

Pâtissier-Confiseur-Glacier

GRAND'PLACE A NIVELLES

Pièces montées — Bonbons pour bals et soirées — Boîtes et dragées pour baptêmes — Chocolats de toutes marques — Crèmes — Fruits confits — Desserts — Glaces — Sorbets — Conserve — Jambon — Vins et liqueurs — Eau gazeuse.

Pistolets rondelins et couques tous les jours à 7 heures du matin.

**HAUTAIN Frères**

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfspuiten et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleures fabriques.

**LOUIS DEVILLE**

ARCHITECTE

Faubourg de Namur à Nivelles.

Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.

Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés. (Genres Maubeuge.)

Carreaux et Pavés Céramiques unis.

Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.

Carreaux en Ciment Portland comprimé.

Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissés. — Ciment Portland et Ciments ordinaires.

GROS ET DÉTAIL

Prix défiant toute concurrence

**MAISON ROMBOUTS**

RUE S<sup>e</sup> GERTRUDE, 18, NIVELLES

Marchand-Tailleur pour Dames, Hommes et Enfants.

Vêtements sur mesures en 12 heures Pantalons en 6 heures.

**CONFECTION AU PREMIER FAÇONS GARANTIES**

|   |               |
|---|---------------|
| pour jeunes gens et enfants,                            | depuis 10 fr. |
| pour hommes,  | 20 "          |
| cheviote, pure laine croisée, col soie,                 | 27 "          |
| id. bordé, soigné,                                      | 30 "          |
| moscowa,  | 33 "          |
| id. bordé, double satin français,                       | 38 "          |
| id. bordé satin français, col velour soie, très soigné, | 48 fr.        |
| pour enfants, très soigné,                              | 18 "          |
| pour hommes, très soigné,                               | 24 "          |
| grand choix de vêtements noirs, soigné,                 |               |
| PANTALONS ET GILETS EN TOUTS GENRES.                    |               |

**PARDESSUS**

**COSTUMES**

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER.